

## Commune de MONSTEROUX-MILIEU

### Compte rendu du Conseil Municipal Séance du Conseil Municipal du 20 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq

le 20 mai à 18h30

le Conseil Municipal de la commune de MONSTEROUX-MILIEU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Thierry MAUCHERAT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 mai 2025.

Nombre de Conseillers : En exercice : 13      Présents : 9      Votants : 9

PRESENTS : Thierry MAUCHERAT, Denis MERLIN, Jacques SECONDI, Laurent GALLOT, Valentine MAUCHERAT, Jacques CLECHET, Max RIBAUD, Catherine PERRAT (arrivée à 19h40), Alexandra SERRE (arrivée à 19h50).

ABSENTS ET EXCUSES : Anaïs GAGNEUR, Aurélie COLAS, Laurent VANDAELE, Pierre SCHIFF.

Mr Jacques SECONDI a été désigné secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 19h, le quorum étant réuni.

#### ORDRE DU JOUR :

- ▶ Délibération Acquisition de la parcelle A 1678 et d'une partie de la parcelle A 1679,
- ▶ Délibération Révision des modalités du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel),
- ▶ Délibération mise en place du Compte Epargne Temps (CET),
- ▶ Délibération Approbation du Compte Financier Unique (CFU)\_exercice 2024,
- ▶ Point sur les différentes commissions,
- ▶ Questions diverses.

#### OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION

Mr Thierry MAUCHERAT, Maire, donne lecture au Conseil Municipal du procès-verbal de la réunion du 9 avril 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE : à l'unanimité le procès-verbal de la précédente réunion.

#### OBJET : ACQUISITION DE LA PARCELLE A 1678 ET UNE PARTIE DE LA PARCELLE A 1679

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se porter acquéreur de la parcelle de terrain cadastrée A 1698 d'une superficie de 79 m<sup>2</sup> et d'une partie de la parcelle A 1679 d'une superficie de 179 m<sup>2</sup> appartenant à la SCI CAPELLI ;

Cette acquisition sera dans le cadre de l'aménagement d'un chemin piétonnier (éclairage, revêtement et élagage) reliant le lotissement des Acacias au lotissement du Gillier, pour permettre aux écoliers demeurant dans le secteur Nord du Gontard de prendre le car des écoles sur la départementale RD 37.

Afin de réaliser cet ouvrage, il a été proposé à la SCI CAPELLI un prix de 1.000 € pour les deux parcelles concernées.

Il est précisé que les frais afférents à l'acquisition (frais notariés, frais de bornage) sont à la charge de l'acquéreur.

Mise aux voix : la proposition est adoptée à l'unanimité.

**OBJET : REVISION DES MODALITES D'ATTRIBUTION DU RIFSEEP**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la mise en place du régime indemnitaire RIFSEEP qui a fait l'objet de la délibération n° 2022/27 du 15 novembre 2022.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de réviser cette délibération pour les motifs suivants : le recrutement d'un nouvel agent ayant le grade de rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe catégorie B, ce cadre d'emploi n'étant pas prévu dans la précédente délibération.

Cette révision doit être proposée et validée par le Comité Social Territorial du Centre de Gestion de l'Isère.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Comité Social Territorial du Centre de Gestion de l'Isère a émis un avis favorable à la proposition.

Mise en voix : La proposition est adoptée à l'unanimité.

**OBJET : MISE EN PLACE DU COMPTE EPARGNE TEMPS**

Monsieur le Maire rappelle que les agents territoriaux peuvent demander, sous certaines conditions, à bénéficier du report de certains jours de congé dans un compte épargne temps.

La réglementation fixe un cadre général mais il appartient à l'organe délibérant de se prononcer sur le détail des modalités d'ouverture, de fonctionnement, de gestion, de fermeture du compte épargne-temps (CET), ainsi que les modalités de son utilisation par l'agent conformément à l'article 10 alinéa 1 du décret n°2004-878 du 26 août 2004.

Monsieur le Maire demande à l'organe délibérant de fixer les modalités d'application du compte-épargne temps dans la collectivité.

Dans sa séance du 29 avril 2025, le Comité Social Territorial du Centre de Gestion de l'Isère a donné un avis favorable à la proposition de la collectivité.

Il est donc proposé au Conseil Municipal la mise en place du Compte Epargne Temps.

Mise en voix : la proposition est adoptée à l'unanimité.

**OBJET : INFORMATION PLUi : plan zonage, carte des aléas et des mouvements de terrain, OAP Patrimoine, PDA monument historique et zonage de l'assainissement**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que plusieurs réunions d'information ont ou auront lieu sur le territoire de la Communauté de Communes EBER.

Il informe qu'une réunion est prévue demain à Vernioz à 18h30 qui portera spécialement sur la zone Sanne-Varèze.

Une présentation de la logique du PLUI sera faite ce qui en permet une meilleure compréhension.

La démarche de validation du PLUI est également présentée en incluant les différents votes, l'enquête publique et les interventions possibles des personnes publiques associées.

Il n'est pas prévu que le PLUI soit opposable avant 2027.

Les cartes des aléas ont été revues notamment en prenant en compte des pluies centennales pour le risque hydraulique.

Monsieur le Maire indique que le Compte Financier Unique (CFU) est un document unique, fusion entre le Compte Administratif produit par l'ordonnateur et le Compte de Gestion produit par le comptable public.

Il constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du Comte Administratif et du Compte de Gestion.

Jusqu'alors en phase d'expérimentation, le CFU deviendra obligatoire pour toutes les communes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026. La Commune a souhaité anticiper cette obligation et a ainsi adopté le CFU pour l'ensemble de ces budgets à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Le Conseil Municipal est donc amené à délibérer, pour la première fois, sur ce nouveau document qui remplace le Compte Administratif et le Compte de Gestion.

Les résultats de l'exercice 2024 se présentent comme suit :

		Recettes	Dépenses	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats de l'exercice 2024	566.944,37 €	442.310,83 €	
	Résultat reporté N-1	242.419,42 €		
	Résultats de clôture à affecter	809.363,79 €	442.310,83 €	367.052,96 €
Section d'investissement	Résultats de l'exercice 2024	163.168,78 €	386.055,07 €	- 222.886,29 €
	Résultat reporté N-1		- 91.084,22 €	
	Résultats de clôture	163.168,78 €	249.970,85 €	- 86.802,85 €
Reprise anticipée des résultats	Affectation à l'investissement	122.419,07 €		
	Report en investissement		131.802,07 €	
	Report en fonctionnement	244.633,89 €		

Monsieur le Maire se retire de la séance et quitte la salle pour laisser la présidence à M. Jacques SECONDI pour permettre à l'assemblée de voter

Mise en voix : la proposition est adoptée à l'unanimité.

### 1. Questions diverses

#### Max RIBAUD

- Voirie : les bas-côtés des routes et chemins communaux ont été broyé (2 jours par l'entreprise GMPT).
- Un dossier de subvention auprès du département doit être préparé pour la réfection de certaines voiries (40% plafonné à 40 k€).
- Il faut planifier les emplois.

#### Jacques CLECHET

- Urbanisme : PLUi sujet abordé pendant le conseil

### **Denis MERLIN**

- Il y aura besoin de refaire la route de Milieu, qui se dégrade régulièrement.

### **Laurent GALLOT**

- AG de l'OVIV : il y a un déficit de 21 k€ cette année, mais il n'y aura pas de contribution supplémentaire demandées aux communes, en raison des conventions financières en place. Ce déficit est notamment dû à la mise en conformité avec la convention collective. La commune a été sollicitée pour ouvrir des locaux pour l'accueil périscolaire du soir. Celui-ci pourrait être fait sur la salle Paul Datry ou sur la 4<sup>ème</sup> classe de l'école maternelle, en fonction de la conformité règlementaire et de l'avis de la PMI.
- Tous les mardis matin, sauf pendant les vacances scolaires, le relais petite enfance, organisé par EBER, a démarré à la salle polyvalente.

### **Alexandra SERRE**

- Commission vie économique : un listing des 28/40 entreprises de la commune a été établi. Il est prévu d'accueillir les entreprises le 19 juin afin de les rencontrer et de faire la promotion de leurs activités.
- Mariage / Etat civil : il y a un mariage programmé fin juillet et pas de baptême prévu.

### **Cathy PERRAT**

RAS

### **Valentine MAUCHERAT**

- CCAS : la commission s'est réunie le 9 mai et a révisé la liste de toutes les personnes de plus de 70 ans. La programmation du repas de fin d'année a été abordée.
- Basket : il y a des lampes du gymnase qui clignotent et qui ont besoin d'être changées. Un barbecue a été improvisé vers le grand chêne. Il manque un panneau qui interdit la présence de barbecue en raison de la végétation alentour. Un panneau qui précise les modalités d'usage du lieu sera mis en place très prochainement.
- Il semble que le gymnase n'a pas été nettoyé suivant le calendrier prévu après usage par le foot.

### **Jacques SECONDI**

- Vidéoprotection : Le devis définitif de la société SERFIM a été reçu pour un montant de 124 k€, le planning doit être relu avant validation. SERFIM va nous faire parvenir un planning des travaux prochainement. Il a été prévu de profiter des travaux de GC entre la place des écoles et la commune pour ajouter un janolène. Il faut également valider le devis ENEDIS pour la mise en place d'un nouveau compteur au carrefour chemin de haies / RD37.
- Centrale villageoise : l'association ENRICI s'est maintenant constituée en SAS et est intéressée par le toit du gymnase. Il faudra décider d'une orientation : investissement par la commune pour autoconsommation, location du toit à ENRICI avec autoconsommation communale et collective, pas d'investissement. Passer par ENRICI permettrait de préserver les finances communales.
- Jumelage : Réunion le 27 mai pour la constitution de l'association de jumelage à la salle du conseil et achat des billets d'avion du 22/10.
- Housse pour l'amplificateur : un devis a été demandé et devrait parvenir prochainement à la mairie.

## Thierry MAUCHERAT

- Il y a eu deux devis pour la réfection du terrain de basket. Il semble qu'il y ait une erreur de métrage sur un des deux devis. Il faut revoir avec les entreprises.
- Il faut arrêter la date pour les vœux 2026.
- Questionnaire EBER sur le covoiturage. Il faudra choisir un lieu de 2 places de parking pour le covoiturage, peut-être place du souvenir.
- Micro-crèche : le bureau élargi d'EBER a voté favorablement pour la construction de la micro-crèche et cette décision devra être confirmée en conseil communautaire lundi prochain. La subvention de l'Etat (DETR) a été accordée pour un montant de 120 k€. Une réunion a eu lieu avec l'architecte le 13 mai pour relancer le projet, afin de rechercher des possibilités d'économie et être en adéquation avec nos possibilités d'autofinancement. La commune a reçu un courrier de l'avocat de M. Rostaind le 12 mai, qui demande l'annulation du permis de construire auprès du tribunal administratif. Employés communaux : deux arrêts de travail en cours. Le maintien du service à la cantine demande beaucoup d'efforts et d'organisation et il est de nouveau fait appel au traiteur.

**Fin du conseil municipal à 20h55**

---

Le Maire,

Thierry MAUCHERAT



